



**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 13 JANVIER 2022**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

Date de convocation : 06 Janvier 2022

Date d'affichage : 06 Janvier 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le treize du mois de Janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

**PRÉSENTS :** CAZET Joëlle, RUIZ Caroline, PINEAU Marie-Noëlle, BARRIERE Tom, LEGRAND Stéphane, HOURQUET Anthony, AYSE Patrick, CAZET Michel

**ABSENTS :** Dominique MONCLA, Brigitte PONTOIS, Alexandre CAZABAN

**ONT DÉLÉGUÉ LEURS DROITS DE VOTE** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Dominique MONCLA et Brigitte PONTOIS ont donné procuration à PINEAU Marie-Noëlle

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Caroline RUIZ

**Séance à huis clos :**

**Ouverture de séance du conseil municipal à 19H05**

**Approbation du PV précédent**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du PV précédent, pour approbation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Abit, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal du 4 novembre 2021.**

**ONF - AFFOUAGE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du responsable service forêt de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en forêt communale relevant du Régime Forestier sur les parcelles 2 et 6.

Forêt	Parcelle	UG	Surface (ha)	Propositions ONF	Mode de mobilisation		
					Vente en totalité	Affouage en totalité	Vente puis affouage
FC Saint-Abit	2	2a	1,37	Inscription		X	
	3	3a	3,64	Suppression			
	4	4a	3,79	Suppression			
	5	5a	4,51	Suppression			
	6	6a	2,02	Inscription		X	
	7	7a	6,41	Suppression			

Les bois d'affouage, houpriers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M.CAZET Michel
- M.AYSE Patrick
- M.HOURQUET Anthony

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le Conseil Municipal fixe :

- le mode de partage par foyer à raison de 15 euros le stère
- le délai d'exploitation sera défini par l'ONF en fonction des différentes contraintes observées

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage de la coupe désigné ci-après : 2 et 6

**DÉCIDE** d'affecter au partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques,

**DÉCIDE** d'effectuer le partage, selon les règles locales par foyer à raison de 15 euros le stère

**DÉCIDE** que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 241.16 du Code Forestier et désignés avec leur accord par le Conseil Municipal à savoir :

- M.CAZET Michel
- M.AYSE Patrick
- M.HOURQUET Anthony

**DONNE** pouvoir à l'Office National des Forêts de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage.

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

### **TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de location de salle communale doivent être ajustés pour intégrer la possibilité que des habitants d'une autre commune puissent louer la salle communale.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- Pour les habitants de Saint Abit et associations de Saint Abit ainsi que les associations traditionnelles (PACAP, let's Dance, ESNVV et l'association des Chasseurs) :

	<b>SALLE</b>
Location 24 heures	130 €
Location 48 heures	200 €
Location pour associations	gratuit
Cauton	200 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) Par journée de location sauf pour les associations	20 €

- Pour les habitants d'une autre commune :

	<b>SALLE</b>
Location 24 heures	180 €
Location 48 heures	300 €
Cauton	200 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) Par journée de location	20 €

- Pour les associations ou entreprises extérieures à la commune :

	<b>SALLE</b>
Location journée	130 €
Location ½ journée (4 heures)	60 €
Cauton	200 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) selon durée de location	20€/10€

- Pour les entreprises dont le siège social est basé sur la commune :

Location journée	130 €
Location ½ journée	60 €
Location à l'heure	20€

Caution	200 €
Chauffage (période du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> mai) Selon durée de location	20€ /10€ /5€

**De plus, du matériel audio-vidéo (écran, vidéoprojecteur, enceintes, micro) peut être mis à disposition pour un montant de 50 euros par jour lors de la location de la salle communale. Une caution de 1000 euros sera demandée au préalable.**

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** les tarifs présentés ci-dessus pour la location de la salle communale.

**DÉCIDE** que ces tarifs entreront en vigueur le 17 janvier 2022 pour toute occupation de salle à compter du 17 janvier 2022.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de la venue d'un architecte du CAUE pour discuter d'un projet global pour le réaménagement de l'espace public de la commune subventionné par l'état et le département. Il est possible de scinder le projet global en plusieurs projets réparti sur le mandat. Un groupe de travail s'est mis en place pour le remplacement de l'aire de jeux au parc ainsi que de son aménagement. La première réunion de travail aura lieu le 26 Janvier 2022 à 15H00.

-Monsieur le Maire a rendez-vous le mardi 18 Janvier 2022 avec une personne du service déchets de la CCPN pour discuter du lieu d'implantation d'une borne textile sur le territoire de la commune.

-Afin de respecter le programme proposé par l'Equipe Municipale, la permanence d'un conseiller municipal va être remise en place à compter de ce début d'année le dernier lundi de chaque mois pour pouvoir répondre à vos questions ou bien vous aider dans une démarche. Elle aura lieu à la mairie de 17H00 à 19H00. Elle commencera le lundi 31 Janvier 2022 à la mairie par Caroline RUIZ.

-La Présidente de la Commission Association, Caroline RUIZ, prend la parole pour annoncer qu'une journée « jeux » sera organisée par la PACAP, avec le soutien de sa Commission. Cette journée devrait avoir lieu courant du mois d'Avril et la date vous sera précisée après réunion conjointe de la Commission Association et des membres de la PACAP du 05/02/2022, pour préparer au mieux l'évènement.

Caroline Ruiz souhaite également rappeler que des soirées jeux de société sont initiées par la PACAP chaque mois et en rappelle les dates (cf. newsletter du 04/01/2022) : les vendredi 14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril et 13 mai 2022, à partir de 20h30, à la salle communale. Ces soirées sont organisées dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

**Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h00**

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZES

